



Circulaire du directeur des contributions  
Eval. n° 65 du 9 février 2021

Eval. n° 65

**Objet : Abrogation de certaines circulaires du directeur des contributions**

Sont abrogées avec effet immédiat les circulaires :

Eval. n° 3/I.Fort. n° 8/I.C.C. n° 4 du 8 mai 1952  
Eval. n° 5 du 28 mars 1959  
Eval. n° 6 du 16 avril 1959  
Eval. n° 7 du 24 juin 1959  
Eval. n° 8 du 20 janvier 1960  
Eval. n° 9/I.Fort. n° 11 du 10 novembre 1960  
Eval. n° 10 du 7 janvier 1961  
Eval. n° 11 du 28 décembre 1961  
Eval. n° 13 du 6 juillet 1964  
Eval. n° 14/I.Fort. n° 17 du 2 décembre 1964  
Eval. n° 15 du 12 janvier 1967  
Eval. n° 16 du 12 janvier 1967  
Eval. n° 17 du 4 avril 1967  
Eval. n° 18 du 18 octobre 1972  
Eval. n° 19 du 19 juin 1973  
Eval. n° 19a du 12 novembre 1979  
Eval. n° 20 du 13 mars 1974  
Eval. n° 21/I.Fort. n° 27 du 30 décembre 1976  
Eval. n° 24/I.Fort. n° 29 du 26 juin 1980  
Eval. n° 25 du 26 juin 1980  
Eval. n° 28 du 11 janvier 1984  
Eval. n° 29/I.Fort. n° 31 du 17 décembre 1984  
Eval. n° 30 du 31 octobre 1985  
Eval. n° 36 du 24 janvier 1992  
Eval. n° 37 du 24 janvier 1992  
Eval. n° 38/I.C.C. n° 32 du 14 février 1992

Eval. n° 41/I.C.C. n° 33 du 12 février 1996

Eval. n° 43 du 10 mars 1998

Eval. n° 45 du 23 décembre 1999

Luxembourg, le 9 février 2021  
Le directeur des contributions,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line at the top, a vertical line on the left, and a horizontal line on the right with a small vertical tick at its end.